



Règlement de Grand Prix

Samedi 9 et dimanche 10 Avril 2022

Golf des Yvelines - Château de la Couarde
Open Golf Club - Hotels Golfs & Resort
78940 La Queue Lez Yvelines
Téléphone : 01.34.86.48.89

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

TERRAIN

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf des Yveline

FORME DE JEU

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES

Une série Messieurs.

Une série Dames.

OUVERTE À

L'épreuve est ouverte aux joueurs licenciés ffgolf 2022 s'étant acquitté du droit de jeu fédéral de 35 euros ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grand Prix antérieurs

Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Les joueurs doivent être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Epreuve non-Fumeur : Voir § 1.2-2 (5)

INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 25 Mars à 18h00 uniquement sur retour du bulletin d'inscription. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

La liste des joueurs retenus sera publiée le 30 Mars à 18h00

Droits d'engagement :

- pour les adultes : 80 euros pour 2 jours
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 1997 et 2003), une réduction de 50 %
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2004 ou après) : 40 euros

Champ des joueurs :

Le nombre maximum de joueurs sera de 120 incluant 27 dames minimum (hors Wild Card) et 12 Wild Card maximum

Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%. Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Sauf pour les Grands Prix Elites, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

HEURES DE DÉPARTS

Premier tour : premier départ à 8h00 en découpant les séries

Deuxième tour : premier départ à 8h00 dans l'ordre inverse des résultats.

Les départs seront disponibles sur notre site internet :

<https://www.golfdesyvelines.com/fr/jouer/competitions/>

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère 2 Marques Blanches – Par 72, SSS 73.4

Dames : Repère 4 Marques Bleues – Par 72, SSS 75.3

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vadémécum)

DÉPARTAGE DES EX ÆQUO

En cas d'égalité pour la 1^{re} place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, il sera joué un play-off en trou par trou sur les trous 1,2,3...

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous. (Classement RMS)

PRIX

Les 3 premiers messieurs du classement brut seront récompensés.

Les 3 premières dames du classement brut seront récompensées.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 9 Avril au soir dans le restaurant du château de la Couharde.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE – ARBITRES

- La directrice, Karine ESPINASSE BEAUVALMET
- Arbitre

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).